



BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

DURÉE : 2 ans par apprentissage

Conditions d'admission :

- Être âgé de 16 à 30 ans et avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Être titulaire d'un Baccalauréat Technologique ou Professionnel

Inscription :

- sur www.parcoursup.fr
- au CFA : cfa.merdrignac@educagri.fr ou à l'occasion d'une Journée Portes Ouvertes, en savoir + : <http://www.lycee-merdrignac.educagri.fr>

ORGANISATION DE LA FORMATION

27 semaines/an en entreprise

20 semaines/an au CFA

- Accompagnement du projet personnel et professionnel
- Organisation économique, sociale et juridique – Économie d'entreprise
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Traitement des données – Technologies de l'information et du multimédia
- Langue vivante
- EPS

- Politiques et modes de gestion du paysage
- Approche historique et culturelle du paysage
- Connaissances du végétal dans son environnement
- Techniques d'études paysagères
- Projets d'aménagements paysagers
- Modules d'Initiative Locale : infographie

DIPLÔME

Le diplôme de BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR est attribué à la fin des 2 années de formation selon les résultats obtenus à 50% en contrôle continu en cours de formation et à 50% en épreuves terminales.

DÉBOUCHÉS

- Responsable de chantiers, technicien supérieur en bureau d'études, responsable des aménagements paysagers en collectivités...

POURSUITE DES ÉTUDES

- Licence Professionnelle
- Écoles d'architectes paysagistes



le **+** à MERDRIGNAC

- Participation à des salons professionnels, visites en entreprises, conception de projets et accès aux nouvelles technologies .